Nations Unies S/2021/634

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2021
Français
Original : anglais

Mission de bons offices à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2561 (2021), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 10 juillet 2021 un rapport sur ma mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a engagé les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque à fournir, par écrit, des informations sur les mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié également de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. Les informations mises à jour présentées par les deux dirigeants figurent aux annexes I et II du présent rapport.

2. Le rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux survenus durant la période du 19 décembre 2020 au 18 juin 2021 et rend compte des activités menées dans le cadre de ma mission de bons offices, sous la direction de ma conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar. Il comprend également une mise à jour des consultations menées en mon nom par Jane Holl Lute, haut fonctionnaire des Nations Unies, et de la réunion informelle 5 + 1 tenue à Genève, sous mes auspices du 27 au 29 avril 2021[1].

II. Considérations générales et contexte

3. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le précédent rapport sur ma mission de bons offices (S/2021/5), il a été démontré que la confiance de l'opinion publique dans la possibilité de reprendre les pourparlers de paix et de parvenir à un règlement négocié a continué de baisser et que les deux communautés se sont de plus en plus polarisées. La période a été marquée par une attention accrue portée aux réponses respectives à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), aux pressions économiques et à l'évolution du paysage politique.

[1] Une réunion informelle entre le dirigeant grec chypriote, le dirigeant turc chypriote et des représentants des puissances garantes et de l'ONU.

Merci de recycler

4. L'absence de véritables négociations pendant quatre ans, après la clôture sans résultat de la Conférence sur Chypre de juillet 2017, a suscité une inquiétude croissante quant à l'avenir du processus de paix, exacerbée par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et les restrictions de mouvement qui en découlent. Après l'annonce faite, le 24 février, que je convoquerais une réunion informelle à 5 + 1 sur Chypre à Genève, les parties ont consacré l'essentiel de leur temps à se positionner en amont et en préparation de la réunion. Malgré les multiples appels lancés par des groupes de citoyens aux deux parties pour qu'elles s'investissent dans l'instauration d'un climat de confiance entre elles et la création des conditions d'un regain de confiance dans le processus de paix, la rhétorique négative s'est poursuivie. Alors que des groupes de la société civile des deux parties ont organisé un certain nombre de marches en faveur d'une solution mutuellement acceptable, les dirigeants ont poursuivi, de manière séparée, leurs efforts de sensibilisation destinés à promouvoir leurs positions divergentes avant et après la réunion informelle de Genève.

5. Face à une situation épidémiologique fluctuante des cas de COVID-19 dans les deux parties de l'île, des restrictions plus importantes ont été réintroduites pendant les périodes où le nombre de cas positifs était élevé et lorsque, avec un nombre élevé de patients atteints de COVID-19, les hôpitaux, y compris les unités de soins intensifs, étaient sous pression. Des restrictions strictes ont en général été mises en place, avec des couvre-feux limitant les déplacements nocturnes dans les deux parties pendant la majeure partie de la période du rapport, ainsi que des exigences de test. Certains problèmes de mise en œuvre ont été signalés lorsque des modifications ont été apportées aux niveaux de confinement dans les deux parties de l'île. Outre les effets négatifs qu'elle a eus sur la santé publique, la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir un impact socio-économique important, notamment avec la baisse la plus forte jamais enregistrée du nombre d'arrivées de touristes.

6. Dans les deux parties de l'île, on a constaté une augmentation marquée de rassemblements et de marches de protestation organisés pour exprimer toute une série de griefs. Les appels publics à un règlement se sont également multipliés, tout comme les pétitions et les lettres envoyées aux deux dirigeants et à l'Organisation des Nations Unies avant la réunion informelle de Genève. Par exemple, une grande marche bicommunautaire et une manifestation pour la paix sur le thème « Together for Federation (Ensemble pour la fédération) » ont eu lieu séparément (en raison des restrictions dues à la COVID-19) le 24 avril des deux côtés de la ligne de démarcation en faveur d'une solution fédérale et contre la partition de l'île. Des représentants de la plateforme « Ce pays est le nôtre » y ont lu une déclaration commune signée par 120 organisations chypriotes grecques et chypriotes turques. Une autre entité, Unite Cyprus Now (Unifier Chypre Maintenant), œuvre pour l'organisation et la formation de jeunes militants sur toute l'île, en animant des groupes de dialogue et des webinaires en ligne, et en menant des activités de mobilisation en collaboration avec d'autres organisations et groupes de la société civile. L'Initiative de paix bicommunautaire – Chypre unie, plateforme regroupant environ 70 organisations, a entamé des consultations et lancé un appel aux entités, initiatives, personnalités et personnes de toute l'île en vue de la création d'une assemblée constituante citoyenne rassemblant les forces ayant une vision commune de la réunification de l'île. Enfin, le Forum de dialogue chypriote a lancé un guide numérique sur le processus de paix à Chypre, qui s'appuie sur des sources ouvertes, en anglais, en grec et en turc, et offrant ainsi un accès facile aux documents clés des pourparlers de paix à Chypre qui se tiennent depuis des décennies. Ce guide complet contient des fiches d'information et des infographies qui présentent les éléments essentiels d'une série de propositions de paix soumises à ce jour pour faciliter l'instauration d'un dialogue fondé sur les faits dans toute l'île. Malgré ce regain d'activité en faveur d'une solution, la majorité

des Chypriotes des deux côtés ont continué de ne pas s'engager publiquement sur la question.

7. En mars, pour soutenir l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2561 (2021) aux deux parties pour qu'elles travaillent ensemble sur des mesures de confiance et relancent et revitalisent les travaux des comités techniques, ma conseillère spéciale adjointe, Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, a organisé des réunions trilatérales régulières avec les représentants des dirigeants chypriotes grecs et des dirigeants chypriotes turcs, avec l'appui de ma mission de bons offices, dans le cadre d'un processus d'engagement continu. Les tensions politiques à différents niveaux ont persisté pendant cette période. En outre, tant que les trois points de passage sont restés fermés et que des procédures restrictives non coordonnées et divergentes y ont prévalu, les déplacements à travers l'île sont restés limités. Des activités non autorisées ont continué d'être menées dans la zone tampon et aux alentours, provoquant de fréquents différends entre les deux parties, comme décrit plus en détail dans mon dernier rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (S/2021/635). Sur une note plus positive, on peut souligner que les réunions trilatérales régulières ont non seulement permis de renforcer la confiance entre les deux parties, mais ont aussi servi de forum pour soulever des questions préoccupantes comme celles qui se posent dans la zone tampon et aux alentours, et plusieurs autres comme l'harmonisation des mesures liées à la COVID-19 et la réouverture des points de passage, qui ont fini par trouver leurs solutions dans ce cadre.

8. Le 2 juin, à l'issue de discussions approfondies au sein du Comité technique de la santé et entre les deux parties dans le cadre du dialogue trilatéral avec ma conseillère spéciale adjointe et Représentante spéciale, les deux dirigeants ont décidé d'harmoniser les mesures liées à la COVID-19 et de rouvrir les trois points de passage restants. Le 4 juin, les passages ont été rouverts et les nouvelles mesures mises en place, décision qui a été bien accueillie par les deux communautés.

9. Les chefs religieux qui constituent le volet religieux du processus de paix à Chypre ont continué, sous les auspices de l'ambassade de Suède, d'être actifs pendant la période considérée, œuvrant ensemble pour promouvoir la liberté religieuse, la réconciliation, la coexistence et la paix sur l'île. Ils se sont rencontrés en personne le 7 juin, pour la première fois en un an, en raison de la pandémie. Ils ont également publié une déclaration sur la réunion informelle 5 + 1, lors de laquelle ils ont appelé de leurs vœux la fin de l'impasse actuelle, la reprise du dialogue sur l'avenir de l'île et « le renforcement de la coopération, du dialogue et de l'empathie entre les communautés, pour l'apaisement des mémoires, la victoire de la confiance sur la peur et l'essor de l'espérance ». Ces derniers mois, ils ont en outre fait publiquement preuve d'unité contre diverses expressions de discours de haine en relation avec des cas de profanation et de vandalisme contre des lieux de culte, qui se sont produits des deux côtés de la ligne de partage. Les chefs religieux ont continué à se rendre visite dans leurs différents lieux de culte, organisé des cours de grec et de turc pour les clercs et participé à un webinaire à l'occasion de la Journée internationale de la femme, au cours duquel des femmes de foi chypriotes des deux communautés ont été invitées, d'une part, à discuter des défis auxquels les femmes sont confrontées sur toute l'île, en particulier avec la pandémie, d'autre part, à échanger des informations sur les initiatives communautaires qu'elles mènent.

10. Les dirigeants et les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie et de publier des déclarations communes exhortant les dirigeants à faire preuve de volonté politique pour reprendre les négociations et convenir de mesures

de confiance. Des informations plus détaillées figurent dans mon dernier rapport sur l'UNFICYP.

11. Le 12 avril, s'appuyant, d'une part, sur les nombreuses années de discussions entre les deux communautés, notamment dans le cadre du Comité technique des affaires économiques et commerciales, d'autre part, sur l'entente commune à laquelle sont parvenus les deux dirigeants sur la question en 2015, la Commission européenne a adopté un paquet d'appellation d'origine protégée « Χαλλούμι/Halloumi/Hellim », qui comprend deux mesures, l'une permettant aux producteurs présents sur n'importe quel endroit de l'île de Chypre de bénéficier du statut d'appellation d'origine protégée Halloumi/Hellim, et l'autre permettant au produit en bénéficiant de franchir la ligne verte, à condition que le fromage et le lait à partir desquels il a été fabriqué respectent toutes les normes de l'Union européenne en matière de santé animale et de santé publique.

12. Au cours de la période considérée, des responsables chypriotes turcs et turcs ont à plusieurs reprises déclaré publiquement leur intention de développer Varosha d'une manière qui, à leurs yeux, renforcerait l'économie du nord, notamment en y attirant du tourisme. Ces déclarations et faits nouveaux sur le terrain ont déclenché des objections de la part des Chypriotes grecs qui ont souligné que les activités en cours à Varosha violaient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), ainsi que la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité (S/PRST/2020/9), en date du 9 octobre 2020, sur la question. Comme indiqué dans mon dernier rapport sur l'UNFICYP, l'évolution de la situation sur le terrain a continué d'être observée dans la ville fermée de Varosha.

13. Pour ce qui est de la situation régionale, après une période de tensions accrues liées à l'exploration des hydrocarbures et aux revendications de zones maritimes, notamment à la délimitation des frontières maritimes, la période actuellement considérée n'a pas connu d'évolution majeure à cet égard. Bien que ces questions soient loin d'être résolues, cette période a été caractérisée par une diminution des tensions et une certaine dynamique nouvelle en faveur du dialogue, notamment entre les puissances garantes que sont la Grèce et la Turquie.

III. État d'avancement du processus : réunion informelle 5 + 1 tenue à Genève

14. Au cours de la période considérée, M^me^ Lute s'est entretenue à maintes reprises, tant en personne que virtuellement, avec les dirigeants des deux communautés et leurs représentants, ainsi qu'avec des représentants de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle a également été en contact avec des représentants de l'Union européenne.

15. J'ai convoqué une réunion informelle à 5 + 1 sur la question chypriote au Palais des Nations à Genève, du 27 au 29 avril 2021, dans le but de déterminer s'il existe un terrain d'entente entre les parties pour négocier une solution durable au problème chypriote dans un horizon prévisible. L'idée d'une telle réunion informelle avait initialement été proposée par la Turquie, dans le cadre des consultations entreprises par M^me^ Lute après la clôture sans résultat de la Conférence sur Chypre tenue à Crans-Montana, en Suisse, en juillet 2017. Comme indiqué dans mon précédent rapport sur mes bons offices à Chypre, à la suite de consultations avec M^me^ Lute, les parties et les puissances garantes avaient exprimé leur volonté de participer à une telle réunion sous mes auspices.

16. Avec la participation des dirigeants chypriotes grecs et des dirigeants chypriotes turcs et des Ministres des affaires étrangères de la Grèce, de la Turquie et du

Royaume-Uni, la réunion informelle 5 + 1 était la première fois que les parties étaient réunies depuis la Conférence sur Chypre. Au cours de la réunion, j'ai eu de nombreuses rencontres bilatérales et discussions en plénière avec les parties pour débattre de façon informelle et ouverte des orientations pour l'avenir et de la manière de définir la voie à suivre. Au cours de nos délibérations, les participants ont eu de libres et francs échanges de vues avec moi et entre eux, ce qui nous a permis de déterminer l'étendue des points d'intérêt commun et d'examiner les idées et les options qui permettraient de tracer la voie à suivre.

17. Comme je l'ai expliqué publiquement le 29 avril, la délégation chypriote turque a exprimé la position selon laquelle les nombreux efforts déployés pour résoudre la question chypriote au fil des ans avaient échoué, y compris la dernière tentative faite à Crans-Montana, et les efforts pour négocier une fédération bizonale et bicommunautaire avaient été épuisés. Ils estiment que les Chypriotes turcs ont une égalité souveraine inhérente et devraient jouir d'un statut international égal. À leurs yeux, la solution devrait reposer sur la coopération de deux États. La délégation chypriote grecque a exprimé la position selon laquelle les négociations devraient reprendre là où elles se sont arrêtées à Crans-Montana et viser à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire avec égalité politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Déclaration commune de 2014, du corpus de travail existant, des six éléments que j'ai présentés à Crans-Montana, et conformément à l'acquis de l'Union européenne.

18. Malgré nos efforts, nous n'avons pas trouvé suffisamment de terrain d'entente au cours de la réunion informelle pour permettre la reprise des négociations formelles relatives au règlement du problème chypriote. En dépit de ces résultats, il a été convenu de poursuivre le dialogue avec comme objectif d'aller dans le sens de la recherche d'un terrain d'entente qui permettrait d'entamer des négociations officielles.

IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices

19. Ma conseillère spéciale adjointe et ma mission de bons offices ont mené, tout au long de la période considérée, un programme intensif de sensibilisation auprès des partis politiques, des acteurs économiques et des organisations de la société civile de toute l'île, et ont également tenu des réunions régulières avec des responsables de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la communauté diplomatique. Des échanges de vues ont eu lieu sur les perspectives de la réunion informelle 5 + 1, l'état de préparation des parties et la situation socio-économique de l'île. Mais les efforts se sont en outre concentrés sur la lutte contre les effets néfastes de la COVID-19, le renforcement des mesures de confiance et la reprise et la revitalisation des travaux des comités techniques.

20. Ma conseillère spéciale adjointe a également tenu un certain nombre de réunions de haut niveau, notamment avec Dominic Raab, Secrétaire d'État des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, Maria Aránzazu González Laya, Ministre des affaires extérieures, de l'Union européenne et de la coopération de l'Espagne, Ivan Korčok, Ministre des affaires étrangères et européennes de la Slovaquie, et Josep Borell, Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, lors de leurs visites respectives à Chypre. Ma mission de bons offices a continué d'avoir des rencontres régulières avec ses homologues de la Banque mondiale, notamment en ce qui concerne la poursuite de la diffusion des conclusions de l'étude d'impact socio-économique tenant compte de la problématique femmes-hommes

menée dans une zone de peuplement, que la mission avait achevée fin 2019 avec l'appui de la Banque, en réponse à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2453 (2019).

21. Pendant la période considérée, les travaux des comités techniques ont connu une légère revitalisation après une période plus calme due aux effets de la COVID-19 et au changement des dirigeants chypriotes turcs en octobre 2020, avec de nouveaux membres chypriotes turcs nommés en février 2021 pour siéger dans les différents comités. Ma mission de bons offices, dans le cadre de ses efforts en faveur de la reprise et de la revitalisation des activités des comités, a organisé des réunions régulières avec les représentants des dirigeants chypriotes grecs et des dirigeants chypriotes turcs pour discuter du statut des comités et de la voie à suivre. Lors de ces réunions, les deux parties ont réaffirmé leur soutien aux comités techniques et insisté sur l'importance de leurs travaux pour l'amélioration de la vie quotidienne des Chypriotes. Une proposition a été faite aux deux parties concernant une coopération éventuelle dans les domaines du sport et de la consolidation de la paix.

22. Ces efforts n'ont toutefois pas toujours permis de réactiver pleinement des activités concrètes. Si tous les comités, à l'exception du Comité technique des points de passage, ont repris leur participation aux travaux, la plupart ne se sont réunis que sporadiquement. Le Comité technique de la radiodiffusion a poursuivi ses travaux avec les mêmes membres, alors que les Comités techniques de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de l'égalité des sexes et des affaires humanitaires ont tous tenu des réunions préliminaires avec quelques membres ou tous les membres, après les changements intervenus dans leur composition. Bien que ces comités aient débattu de leurs futurs travaux, y compris des idées de projets possibles, la reprise complète des activités de la plupart d'entre eux a connu des retards dus à des problèmes de calendrier et à la nécessité pour les nouveaux membres de se familiariser.

23. Ma mission de bons offices, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé, du 22 au 25 février, à l'intention des chefs d'équipe de tous les comités, des sessions d'information virtuelles sur le mécanisme de soutien aux comités techniques financé par l'Union européenne, afin de les encourager à utiliser davantage les fonds disponibles pour leurs projets et initiatives et de les informer du soutien pratique également mis à leur disposition pour élaborer et mettre en œuvre leurs activités. Le mécanisme de financement aide les comités techniques à renforcer leurs capacités et à améliorer l'incidence et la visibilité de leurs travaux communs. Bien que des projets soient en cours d'examen et de mise en œuvre au sein des comités techniques de la criminalité et des questions pénales, de l'éducation, de l'environnement et de la santé, et que le mécanisme ait assuré la prise en charge de services de traduction pour certaines de leurs réunions, le financement reste largement sous-utilisé. Le financement a certes été prolongé jusqu'à fin avril 2022 pour permettre aux comités techniques d'en tirer parti à plus long terme, mais aucun nouveau projet n'a été proposé pendant la période considérée.

24. Conformément à la résolution 2561 (2021) du Conseil de sécurité, les deux parties ont décidé, pendant la période considérée, de collaborer en priorité sur les effets négatifs de la COVID-19, en mettant essentiellement l'accent sur les questions liées à la santé et au bien-être, aux contacts entre les communautés et aux effets économiques de la pandémie. Avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, tous les comités techniques ont été invités à déterminer des questions d'intérêt relevant de leurs mandats respectifs et de les soumettre à l'examen des représentants des deux dirigeants. Le Comité technique de la santé a été tout particulièrement chargé d'étudier un ensemble de mesures à présenter aux dirigeants des deux communautés. L'accent a également été mis sur les travaux du Comité technique des affaires

économiques et commerciales qui s'est réuni à quatre reprises après une interruption de plusieurs mois. Les membres chypriotes grecs et chypriotes turcs de ce comité ont présenté des propositions dans les domaines où les deux parties pourraient collaborer, notamment en ce qui a trait aux moyens de faire face aux retombées économiques de la pandémie, tout en favorisant le renforcement des liens économiques et l'accroissement du commerce intra-insulaire.

25. Bien que la fourniture de vaccins aux États membres de l'Union européenne ait connu quelques retards, la Commission européenne a indiqué que des vaccins approuvés par l'Union européenne avaient été mis à disposition pour couvrir les besoins de tous les Chypriotes. Le Comité technique de la santé a été chargé de superviser le transfert de vaccins entre les deux communautés. Selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, au 18 juin, 831 205 doses au total avaient été reçues par les autorités de la République de Chypre. À en croire le Comité technique de la santé, 61 050 de ces doses avaient été transférées dans le nord. Des travaux sont en cours entre les parties pour l'homologation des vaccins à des fins de voyage, tant par les points de passage qu'à l'intérieur et en dehors de l'île.

26. Il a également été décidé qu'un accent particulier serait mis sur la question de la migration irrégulière, les Comités techniques de l'égalité des sexes, des affaires humanitaires, de la gestion des crises et de la criminalité et des questions pénales se réunissant pour échanger des informations dans une première étape pour faire face à la situation. Le 12 mai, la première réunion virtuelle sur la migration irrégulière a eu lieu avec des experts des deux communautés, facilitée par ma mission de bons offices avec la participation du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Chypre. Des discussions sont en cours sur la manière de procéder et l'opportunité de créer un organe permanent pour poursuivre un dialogue régulier sur la question.

27. Au total, quatre comités (les Comités techniques de la santé, du patrimoine culturel, de la radiodiffusion et de la criminalité et des questions pénales) sont restés pleinement actifs, avec des réunions régulières et la mise en œuvre de projets en cours. Le Comité technique de la santé a maintenu une collaboration régulière, notamment par une interaction fréquente entre les deux coprésidents, qui ont échangé des informations pertinentes sur les réponses à la COVID-19 de leurs parties respectives. Outre la supervision de la livraison des vaccins, les coprésidents ont également contribué à assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Des semaines de discussions, le consensus atteint sur une série de mesures harmonisées liées à la COVID-19, élaborées par le Comité technique de la santé, et la collaboration constante de ma conseillère spéciale adjointe avec les représentants des deux dirigeants ont été déterminants pour aboutir à l'accord annoncé le 2 juin sur la réouverture des trois points de passage restants et sur l'harmonisation des procédures liées à la pandémie pour tous les points de passage.

28. Le Comité technique du patrimoine culturel a achevé des travaux de conservation sur plusieurs sites, dont le site archéologique historique d'Afendrika, deux fontaines historiques et deux cimetières chypriotes grecs et deux cimetières chypriotes turcs, qui faisaient partie de projets pilotes. Plusieurs autres sites ont fait l'objet de travaux de soutien d'urgence. Le Comité a également lancé de nombreux appels d'offres pour des travaux de conservation et de conception dans toute l'île. Le 25 mai, le Comité s'est vu décerner le Prix européen du patrimoine/Prix Europa Nostra dans la catégorie des services dédiés au patrimoine, pour avoir fait preuve d'un sens d'engagement et de civisme très élevé, associé à l'excellence dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, des monuments et des sites culturels.

29. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, par l'intermédiaire de son sous-comité, la Salle de contact mixte (également appelée Salle

de communication mixte) a poursuivi avec succès ses opérations quotidiennes, facilitant la remise de deux suspects aux différentes parties et l'échange de 151 éléments d'information sur la criminalité et les questions pénales au 31 mai 2021.

30. Les contacts au sein des membres du Comité technique de l'égalité des sexes ont été relancés après les changements intervenus dans sa composition, comme décrit dans mon précédent rapport. Début 2021, la mission a facilité une réunion des deux coprésidents, au cours de laquelle ont été examinés les travaux futurs du Comité, notamment l'élaboration d'un plan d'action promouvant la participation pleine, égale et réelle des femmes aux pourparlers de paix, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2483 (2019) et réaffirmé dans des résolutions ultérieures.

31. Le Comité technique de l'éducation a examiné des projets en cours d'élaboration et commencé à se préparer à reprendre ses activités, notamment le projet Imagine au cours de la prochaine année universitaire (2021-2022).

32. Si le Comité technique des points de passage ne s'est pas réuni au cours de la période considérée, des discussions sur la réouverture des passages ont eu lieu régulièrement dans le cadre du dialogue trilatéral susmentionné.

33. Bien que la question des mesures de confiance ait été soulevée lors des réunions trilatérales régulières, les mesures de confiance prises de manière autonome en dehors des comités techniques n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée.

34. Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, ma mission de bons offices et l'UNFICYP ont poursuivi leurs efforts conjoints pour soutenir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris la promotion de la participation active des femmes au rétablissement de la paix, dans le cadre de forums virtuels. Ces efforts comprennent la collaboration et l'appui fournis aux activistes de la société civile féminine, et aux organisations et plateformes de femmes. Ces acteurs se sont réunis avant la réunion informelle 5 + 1 de Genève, dans une vision commune pour encourager les parties à assurer la participation effective des femmes et la prise en compte d'une perspective de genre lors de la réunion informelle et dans l'avenir, lorsque les parties entameront de véritables négociations. Des actions de sensibilisation ont été entreprises par le groupe intercommunal de femmes Hands Across the Divide, qui a organisé des réunions avec les décideurs des deux côtés de l'île et avec la communauté diplomatique. Plusieurs organisations et plateformes de femmes ont publié des déclarations et envoyé des lettres aux parties en prévision de la réunion informelle 5 + 1. Si ces initiatives ont eu une incidence positive sur le discours public, elles n'ont en revanche eu guère d'influence sur le niveau de participation des femmes dans les délégations des deux parties, qui était minimal. Toutefois, elles reflètent une tendance croissante vers un pro-solutionnisme intercommunal et constituent une étape positive dans la sensibilisation plus grande des acteurs clés aux perspectives des femmes concernant le processus de paix.

35. Le 22 février, ma mission de bons offices, en partenariat avec l'UNFICYP, a continué de rendre plus visibles les initiatives (relatives notamment à l'alphabétisation financière des femmes) conformes et favorables aux résultats de l'étude d'impact socio-économique tenant compte des questions de genre menée par la mission de bons offices en partenariat avec la Banque mondiale à la demande du Conseil de sécurité. Les conclusions de l'étude ont confirmé que le fait de retarder un règlement de la question de Chypre contribue à accroître les coûts économiques et non économiques du statu quo politique. La traduction de l'étude en langues grecque et turque a également été achevée au cours de la période considérée et les deux

documents sont désormais librement accessibles sur le site Web de ma mission de bons offices[2].

36. Des activités de sensibilisation plus fréquentes ont également été menées en direction du monde des affaires des deux côtés, essentiellement par des moyens virtuels, afin de mieux comprendre l'environnement des entreprises et son impact sur le processus de paix. Ce travail de sensibilisation a notamment ciblé non seulement les propriétaires d'entreprises dirigées par des femmes et les représentantes d'associations professionnelles féminines, mais aussi des ambassades qui s'attachent à accompagner les efforts visant à promouvoir les discussions sur les effets différenciés selon le sexe qu'aurait un règlement et sur les politiques nécessaires à mettre en œuvre pour faire en sorte que tant les femmes que les hommes puissent en bénéficier plus efficacement. Une attention particulière a été accordée aux femmes et aux jeunes entrepreneurs dans le rapprochement avec les interlocuteurs du monde des affaires et on a sollicité les points de vue de jeunes femmes membres d'entreprises familiales, de femmes chefs d'entreprises bien établies et de jeunes femmes entrepreneures.

37. Au cours de la période considérée, ma mission de bons offices a continué de coopérer avec l'UNFICYP sur une initiative de consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement et a soutenu des activités visant à mettre en lumière et à relever des défis environnementaux dans la zone tampon et sur l'ensemble de l'île, notamment par la sensibilisation de la société civile. Un concours de photo destiné aux jeunes de toute l'île sur le thème « Que signifie l'eau pour vous ? » a été lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, en collaboration avec le Comité technique de l'environnement et l'ambassade des États-Unis d'Amérique, et s'est conclu par une table ronde le 17 juin. Au cours de la période, des préparatifs ont également été engagés pour le lancement d'une deuxième itération du programme des « Jeunes champions des Nations Unies pour l'environnement et la paix ».

38. Au cours de la période considérée, ma mission de bons offices a commandé un sondage d'opinion qui a été réalisé dans les communautés chypriote grecque et chypriote turque. La majorité des personnes interrogées dans les deux communautés ont reconfirmé leur aspiration à un règlement mutuellement acceptable et exprimé également leur conviction qu'il était impératif d'y parvenir dès que possible. Cependant, en dépit des souhaits et de l'urgence exprimés, un nombre nettement plus faible des personnes interrogées avait la certitude qu'un accord serait effectivement conclu. Le sondage a également montré que, s'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur l'image d'une communauté vis-à-vis de l'autre, les problèmes liés à la COVID-19 sur l'île ont contribué à tempérer les espoirs d'une solution.

V. Observations

39. Le temps qui s'est écoulé depuis l'occasion historique de Crans-Montana a compliqué les efforts entrepris pour trouver une solution mutuellement acceptable à Chypre. J'ai convoqué les parties à Genève parce que j'ai estimé que leur volonté de participer à une réunion informelle à 5 + 1 leur offrait une occasion précieuse de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue afin de déterminer s'il existe un terrain d'entente pour négocier une solution durable au problème chypriote dans un horizon prévisible. La question qui nous était posée était, et reste, une question critique et difficile, dont les implications peuvent être considérables. Dans une réunion informelle convoquée sans condition préalable, il est utile que toutes les parties

[2] Voir à l'adresse https://uncyprustalks.unmissions.org/launch-un-world-bank-gender-sensitive-socio-economic-impactassesment-settlement-cyprus.

puissent exprimer leurs positions de manière ouverte ; cependant, il est clair qu'en ma qualité de Secrétaire général, je suis guidé dans les négociations sur Chypre par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui ont établi les paramètres des Nations Unies.

40. Depuis plus de cinq décennies, les parties ont sollicité l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour résoudre la question chypriote qui se pose depuis bien longtemps. Le processus de paix à Chypre est *sui generis* ; les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont des droits naturels égaux et sont parties au processus de négociations sur un pied d'égalité. Le Conseil de sécurité a clairement indiqué dans de nombreuses résolutions depuis près de 50 ans qu'il n'y a qu'un seul État souverain sur l'île de Chypre. Dans le même temps, je prends note des réalités de l'île et du fait que les parties m'ont fait part de l'importance de trouver un cadre pratique dans lequel une véritable égalité politique pourrait se manifester dans une participation commune et effective à la vie politique et économique de l'île.

41. Quatre années se sont déjà écoulées depuis Crans-Montana, et je répète que les problèmes sont devenus plus complexes. Certes, il reste à savoir si un terrain d'entente peut être trouvé pour reprendre les négociations en vue d'un règlement durable à Chypre, mais il convient de rappeler que l'avenir du processus reste entre les mains des parties, notamment des deux dirigeants chypriotes. Comme le montrent les comptes rendus écrits des deux parties annexés au présent rapport, leurs positions restent très éloignées. Alors que nous nous employons à soutenir les deux parties dans la recherche d'un terrain d'entente, il sera d'une importance capitale qu'elles fassent preuve de flexibilité et de volonté politique, et qu'elles aient une vision claire de l'intérêt supérieur des Chypriotes.

42. Le Conseil de sécurité m'a donné un mandat clair qui m'a guidé dans mes efforts. Je réaffirme ma détermination à continuer d'aider les parties à parvenir à un règlement global à un horizon prévisible, de manière à assurer une sécurité et un bien-être durables à tous les Chypriotes, aux Chypriotes grecs et aux Chypriotes turcs, qui méritent de vivre ensemble dans la paix et la prospérité, dans l'exercice de leurs droits naturels égaux. Par conséquent, j'exhorte les parties à s'engager de manière constructive dans les consultations en cours pour la reprise de véritables pourparlers.

43. Ma mission de bons offices, sous la direction et les conseils de ma conseillère spéciale adjointe, travaille sur l'île pour favoriser le rapprochement entre les communautés et améliorer le climat. Un travail important a été réalisé pour aider les deux parties à relancer les comités techniques, à se pencher sur les mesures de confiance et à s'engager mutuellement à résoudre les graves problèmes de l'île, y compris, en priorité, les effets négatifs de la COVID-19. La régularité des réunions trilatérales organisées par la conseillère spéciale adjointe et des discussions connexes au cours de la période considérée est remarquable et représente une amélioration substantielle de la collaboration par rapport à la période précédente. C'est un point positif, en l'absence actuelle de véritables négociations, et j'encourage les deux parties à Chypre à continuer à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans cette voie.

44. Dans le même temps, malgré certains progrès dans les travaux des comités techniques, je continue à penser que ces organes sont nettement sous-utilisés. J'invite instamment les parties à travailler ensemble sur les mesures de confiance et à revitaliser les travaux des comités techniques afin qu'ils puissent réaliser leur potentiel en améliorant la vie quotidienne des Chypriotes, conformément à la résolution 2561 (2021) du Conseil de sécurité. Je demande instamment aux dirigeants d'aller au-delà du stade des discussions et de fournir un appui et des orientations politiques à tous les comités pour qu'ils redynamisent pleinement leurs travaux.

45. Conformément à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2561 (2021), je me félicite de la décision des deux dirigeants qui a permis au Comité technique de la santé, au cours de la période considérée, de parvenir à un consensus sur un ensemble de mesures harmonisées pour régir les passages pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que sur la réouverture complète des points de passage. Il convient de saluer l'accord conclu par les deux dirigeants, annoncé le 2 juin, sur des mesures uniformes et la réouverture des trois points de passage qui étaient restés fermés.

46. Conformément à la déclaration que j'ai prononcée récemment devant le Conseil de sécurité, le 17 février, sur l'équité mondiale en matière de vaccins, je souligne qu'il importe de fournir aux deux communautés des vaccins approuvés par l'Union européenne et d'en assurer un partage équitable, à la fois pour garantir la santé publique sur l'île et comme mesure de confiance essentielle.

47. Les deux économies continuent de s'éloigner l'une de l'autre avec des disparités toujours plus grandes, et les contacts intercommunautaires, de personne à personne, restent limités. Les deux communautés pourraient tirer parti d'une plus grande coopération commerciale et économique. Elles pourraient également s'appuyer sur des exemples positifs de coopération sur l'île, en général, et impliquant spécifiquement les jeunes. L'idée d'une coopération dans le domaine du sport pour rapprocher les jeunes et promouvoir les échanges entre les deux communautés au moyen d'activités sportives, y compris éventuellement par la création d'un comité technique, mérite d'être examinée.

48. Je me félicite de l'enregistrement par l'Union européenne du patrimoine commun chypriote, Halloumi/Hellim, en tant qu'appellation d'origine protégée. Cet accomplissement a le potentiel de stimuler les économies des deux communautés et d'accroître les échanges à travers la ligne verte, dans le respect des normes de l'Union européenne en matière de santé publique et animale. J'espère que la mise en œuvre de l'enregistrement des produits d'appellation d'origine protégée se fera de manière à ce que les producteurs chypriotes grecs et chypriotes turcs en tirent pleinement profit.

49. Je continue de suivre de près l'évolution de la situation à Chypre et dans les environs. J'invite les dirigeants à se pencher, de manière ouverte et constructive, sur les sujets de préoccupation qui les concernent, en particulier pendant que les consultations se poursuivent pour trouver un terrain d'entente devant permettre d'entamer des négociations officielles. J'ai souligné à plusieurs reprises la nécessité d'éviter, sur l'île, y compris à Varosha, toute action susceptible de compliquer les chances de trouver un terrain d'entente entre les parties ou susceptible de provoquer des tensions. Je dis de nouveau ma préoccupation face à l'évolution de la situation dans la zone clôturée de la ville et rappelle que la position de l'Organisation des Nations Unies reste inchangée. Je rappelle en outre la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 9 octobre 2020 et les résolutions du Conseil relatives à Varosha, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), ainsi que l'importance de respecter pleinement les dispositions de ces résolutions. Je souligne à nouveau que les ressources naturelles de l'île devraient profiter aux deux communautés et constituer une forte incitation pour les parties à trouver une solution mutuellement acceptable et durable à Chypre et à promouvoir une coopération régionale plus étroite. Je me félicite de l'apaisement des tensions et des mesures positives prises en faveur du dialogue dans la région, y compris entre les puissances garantes que sont la Grèce et la Turquie, sur les questions qui les divisent.

50. À mesure que les années sont passées sans qu'aucun règlement ne soit conclu sur l'île, le sentiment de lassitude face à la situation et le scepticisme à l'égard du processus se sont accentués. Les négociations chypriotes restent fermées et centrées sur les dirigeants, les informations ne sont pas suffisamment partagées avec le public

et très peu d'acteurs sont impliqués. En dépit des appels répétés lancés dans mes rapports et dans les résolutions du Conseil de sécurité demandant que les acteurs de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, soient parties prenantes au processus, les pourparlers de paix à Chypre durent depuis des décennies sans véritable participation de la société civile, les négociations pour un règlement global à Chypre étant exclusivement des négociations à sens unique depuis leur lancement. Il est donc encourageant de constater que les voix favorables à un règlement dans les deux communautés ont renforcé leurs actions au cours de la période précédant la réunion informelle 5 + 1. Me faisant l'écho de l'appui manifesté par le Conseil de sécurité au renforcement de la participation citoyenne et de la confiance, j'encourage les dirigeants à promouvoir plus explicitement les contacts et la coopération entre les deux communautés. Les dirigeants devraient envisager fortement d'associer les groupes sous-représentés aux discussions relatives au problème chypriote et à toute reprise des pourparlers de paix, notamment les femmes, les minorités, les jeunes et les personnes handicapées. Je souligne le rôle d'appui important que jouent les deux missions des Nations Unies sur le terrain à cet égard et leurs activités qui se renforcent mutuellement. Elles poursuivront toutes deux leur action dans cette direction.

51. J'encourage tout particulièrement les parties à suivre les meilleures pratiques internationales en matière de participation des femmes, comme le soulignent les différentes résolutions du Conseil de sécurité depuis l'adoption de sa résolution 1325 (2000). J'aurais souhaité que les délégations chypriotes à la réunion informelle 5 + 1 d'avril aient été plus inclusives à cet égard, et j'invite instamment les parties à veiller à inclure au moins 30 % de femmes dans leurs futures délégations et à étudier les moyens de garantir la participation effective des femmes et l'inclusion d'une perspective de genre dans un processus possible de reprise des négociations. À cet égard, j'exhorte les dirigeants à demander au Comité technique de l'égalité des sexes d'entreprendre, en priorité, l'élaboration d'un plan d'action visant à promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix, comme l'a également demandé le Conseil dans sa résolution 2483 (2019) et souligné dans ses résolutions ultérieures. En élaborant un tel plan d'action, le Comité devrait, entre autres, examiner la meilleure façon de nouer, de soutenir et de maintenir des liens avec les groupes de femmes de la société civile. J'invite également les dirigeants à envisager sérieusement de donner suite aux recommandations de l'étude d'impact socio-économique tenant compte des questions de genre, afin de lever les obstacles existants à la pleine participation économique des femmes, non seulement au bénéfice des femmes aujourd'hui, mais aussi pour garantir que tout accord de paix futur profitera de manière plus égale aux hommes et aux femmes de Chypre.

52. Les prochains mois pourraient s'avérer décisifs pour l'avenir du processus de paix à Chypre, avec des répercussions possibles sur l'île, ainsi que dans la région de la Méditerranée orientale. Si les acteurs internationaux doivent être prêts à jouer pleinement leur rôle, je me tourne d'abord vers Chypre : vers les dirigeants, pour qu'ils agissent véritablement dans l'intérêt supérieur de leur peuple et expliquent clairement à leurs électeurs ce qui est en jeu ; et il incombe à tous les Chypriotes d'assumer la responsabilité de leur avenir, des dirigeants des partis politiques aux acteurs économiques et à la société dans son ensemble. Toutefois, les puissances garantes doivent également être prêtes à soutenir les efforts déployés pour mettre un terme à ce différend de longue date, dans l'intérêt de tous les Chypriotes. Les parties intéressées doivent reconnaître que, sans action décisive aujourd'hui, la dynamique qui prévaut à l'intérieur et autour de Chypre pourrait rendre irréalisables les efforts futurs pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable de la question chypriote.

53. Je tiens à exprimer ma gratitude à Elizabeth Spehar pour le dévouement dont elle a fait preuve en tant que conseillère spéciale adjointe pour Chypre et à M^me^ Lute pour avoir conduit les consultations en mon nom. Je remercie également les hommes

et les femmes qui font partie de ma mission de bons offices à Chypre, de l'efficacité et du dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités qui leur sont confiées.

Annexe I

Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2561 (2021) du Conseil de sécurité

Le présent document fait suite à la résolution 2561 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions applicables de la résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice du statut de pays hôte de la Force de la République de Chypre.

I. Mesures visant à reprendre le processus de paix

Ces quatre dernières années, depuis la clôture sans résultat de la Conférence sur Chypre de Crans-Montana en juillet 2017, nos efforts pour reprendre le processus de paix à partir du point où il avait été interrompu et sur la base des termes de référence convenus ont été mis à mal par le refus intransigeant d'Ankara de permettre au processus mené par Chypre d'aller de l'avant, malgré un accord de principe entre les dirigeants des deux communautés en août 2019, confirmé lors d'une réunion trilatérale avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le mois de novembre suivant à Berlin.

Bien qu'à Crans Montana, nous nous soyons rapprochés encore plus qu'avant d'un accord stratégique et que l'entente entre les deux dirigeants chypriotes ait reposé sur le corpus de travaux existant, toutes les tentatives de reprise et de conclusion des négociations se sont heurtées à la résistance d'Ankara et à une remise en cause systématique du cadre convenu, qui ne correspondrait pas aux points de vue turcs sur un règlement à Chypre.

Dans le même temps, les activités illégales et provocatrices de la Turquie dans la mer territoriale, le plateau continental et la zone économique exclusive de Chypre, les violations du statu quo militaire le long de la ligne du cessez-le-feu des forces turques et de Strovilia, ainsi que l'ouverture audacieuse du front de mer dans la zone fermée de Varosha, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ont créé un climat politique extrêmement négatif qui compromet gravement les perspectives du processus de paix et pourrait ouvrir la voie à la reprise de la vieille rhétorique en faveur d'une solution à « deux États », vue désormais comme un « changement de paradigme ».

Vu l'évolution de la position chypriote turque sur la forme de règlement du problème chypriote, de la réunification vers la partition, en passant par la reconnaissance de deux États et de leur égalité souveraine, et son repositionnement consécutif en dehors des paramètres de négociations établis par l'Organisation des Nations Unies, ouvertement encouragé par Ankara, il n'est pas surprenant que la

réunion 5 + 1 d'avril à Genève n'ait pas abouti à un accord permettant la reprise des négociations.

Alors qu'Ankara et les dirigeants chypriotes turcs insistent sur le fait qu'il y a une perte de confiance entre les parties et que tout effort visant à poursuivre le processus de paix en partant de ce que nous avons déjà réalisé serait futile, leur argumentation sur ce qui s'est passé à Crans-Montana montre précisément que nous avons fait preuve d'une flexibilité totale et d'une approche constructive, en présentant au stade final une proposition globale qui allait au-delà de ce que nous avions accepté précédemment, pour essayer de rapprocher autant que possible les positions.

Malheureusement, ils se retranchent désormais dans leurs positions écrites intransigeantes, posant comme condition préalable à la reprise des négociations, la reconnaissance de deux États à Chypre, dans l'espoir que le Conseil de sécurité tirera un trait sur toutes ses résolutions antérieures sur la question, en lui niant parallèlement tout autre rôle dans le processus. Il s'agit là d'une sérieuse entrave aux efforts entrepris par le Secrétaire général de l'ONU pour trouver un terrain d'entente qui permettrait de passer à l'étape suivante du processus.

Nous relevons également, avec une vive inquiétude, qu'Ankara a maintenu sa rhétorique hostile à l'égard de Chypre et qu'elle n'hésite pas à réitérer ses menaces de recours à la force militaire à Chypre et dans les environs, comme en témoigne notamment la modernisation de l'aéroport illégal de Lefkonoiko, où sont désormais stationnés des drones turcs, prêts à être utilisés dans des opérations militaires à Chypre et dans la région, selon des déclarations faites au plus haut niveau par des responsables turcs.

Ce qui est encore plus inquiétant et qui pourrait avoir un effet dévastateur sur le processus de paix, c'est qu'en dépit des appels répétés de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en particulier, leur demandant de s'abstenir de créer de nouveaux faits accomplis dans la zone fermée de Varosha, ils poursuivent leurs projets de nouvelles violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, alimentant ainsi l'escalade des tensions, sous prétexte de perturber ce qu'ils appellent une « zone de confort ».

Il ne faut pas laisser le processus de paix à Chypre dégénérer en bras de fer. Il ne devrait y avoir place ni pour des intimidations et des menaces, ni pour des ultimatums fondés sur des exigences autres que les paramètres établis par l'ONU. Tous ces agissements constituent des entraves réelles aux efforts de reprise du processus de paix à Chypre, à un moment difficile pour la région de la Méditerranée orientale, et au mépris de l'appel lancé à Genève par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies demandant de s'abstenir de tels actes.

Géographiquement concernés après tout, nous ne saurions tergiverser sur le processus de paix. La prolongation du statu quo n'étant pas une option, notre détermination à rechercher un règlement pacifique devient plus forte, de même que notre volonté de soutenir le Secrétaire général de l'ONU dans les efforts qu'il déploie pour préserver le processus en vie et garder la fenêtre d'opportunité ouverte. Dans ce sens, nous continuerons à collaborer avec M^me^ Jane Holl Lute, son envoyée spéciale, pour préparer la réunion informelle de Genève qu'il a annoncée pour les prochaines semaines.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à nous engager de manière constructive, en tenant compte des préoccupations exprimées par la partie chypriote turque, dans le cadre convenu d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, telle que définie dans les résolutions des Nations Unies, dotée d'une souveraineté, d'une citoyenneté et d'une personnalité internationale uniques. Dans cette direction en particulier, nous avons déjà proposé d'examiner l'idée de

décentralisation de l'exercice du pouvoir, qui pourrait permettre d'impliquer dans la mesure du possible et au plus près des citoyens tous les niveaux de l'administration dans la prise de décision et la mise en œuvre, de réduire le nombre de sources de frictions potentielles et donc d'améliorer encore le fonctionnement global de l'État.

Nous tenons en outre à souligner notre conviction forte et sincère que la meilleure façon d'aller de l'avant est une négociation de bonne foi sur les questions de fond. Ayant entendu le dirigeant chypriote turc à Genève, nous avons déjà expliqué que toute question préoccupante pourrait être discutée, à condition que nous ayons un accord stratégique sur toutes les questions, y compris, entre autres, les questions relatives au territoire et à la propriété, ainsi qu'à la sécurité et aux garanties, conformément aux paramètres établis par l'ONU et selon la logique et la méthodologie du cadre proposé par le Secrétaire général de l'ONU à Crans-Montana.

Pour que les négociations de fond puissent reprendre avec des chances réalistes de succès, il est impératif d'éviter une nouvelle escalade des tensions. Nous continuons donc de croire que la priorité est la création de conditions propices à des discussions fructueuses. À cette fin, nous avons soumis au Secrétaire général de l'ONU une proposition d'un ensemble de mesures de confiance susceptibles de changer la donne (y compris sur Varosha), afin de contribuer à la création des conditions favorables indispensables. Nous pensons qu'il est temps que notre volonté d'engagement constructif fasse l'objet de réciprocité.

Notre vision d'une Chypre pacifique continue de s'inscrire fermement dans le cadre établi et le contexte d'un règlement visant une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Au moment où nous nous employons à instaurer un processus véritable et fructueux, nous avons besoin du soutien de l'ONU et du Conseil de sécurité en particulier pour exhorter toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre les chances de reprise des négociations. Dans notre approche, nous devons toujours faire connaître nos attentes pour l'établissement de la paix, de la stabilité et de la prospérité à Chypre et dans notre région.

II. Un mécanisme efficace pour les contacts militaires directs

Étant donné les tensions qui règnent à Chypre et dans les environs, y compris les menaces de recours à la force militaire, encouragées par le renforcement des capacités militaires dans les zones occupées, il devient urgent d'établir un mécanisme pour des contacts militaires directs entre les forces adverses à Chypre, qui sera facilité par l'UNFICYP.

Un tel mécanisme est même d'autant plus urgent au regard des violations continues des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans la zone fermée de Varosha, ainsi que des obstructions et des perturbations perpétrées par les forces d'occupation turques dans les fonctions de l'UNFICYP, qui empêchent cette dernière d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues.

Les appels lancés par le Conseil de sécurité aux parties concernées pour qu'elles s'engagent dans des discussions témoignent de la nécessité urgente d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation. Dans cette direction, le Gouvernement de la République de Chypre a présenté une proposition dès décembre 2019, définissant un cadre pour un mécanisme de contacts militaires directs entre les forces adverses, à savoir la Garde nationale et les forces d'occupation turques, au niveau de leurs commandements, facilité par l'UNFICYP au niveau respectif, conformément à son mandat, tel qu'énoncé dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République de Chypre est prêt à poursuivre les discussions, tout en attendant de l'UNFICYP une position ferme et décisive qui dissuaderait efficacement l'armée d'occupation turque de commettre de nouvelles provocations.

III. Comité des personnes disparues à Chypre

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre restent un aspect fondamental du processus de paix et, par conséquent, le soutien de toutes les parties est de fait considéré comme une condition *sine qua non*.

À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus que, pour que le Comité soit plus efficace, il importe qu'il ait accès aux archives pertinentes des pays et organisations qui ont eu une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974.

Il s'agit en particulier des archives militaires turques, datant surtout de la période autour de l'année 1974. La Turquie a l'obligation de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre.

L'accès aux archives militaires devrait notamment permettre d'obtenir des informations sur les principaux lieux d'inhumation des personnes disparues, ainsi que sur les lieux secondaires étant donné qu'un grand nombre de dépouilles ont été déplacées, rendant ainsi extrêmement difficiles les efforts du Comité.

Comme maintes fois souligné dans le passé, il importe effectivement au plus haut point d'accorder l'accès à ces archives et d'obtenir des informations pertinentes sur le sort des personnes disparues, qui constitue l'un des plus graves défis humanitaires du conflit.

IV. Points de passage

Bien que la pandémie de COVID-19 continue de poser de graves défis de santé publique à l'échelle mondiale, les conditions à Chypre ont permis, ces dernières semaines, de lever progressivement un bon nombre des restrictions. Compte tenu également des progrès du programme de vaccination, le Comité technique de la santé a été chargé de faciliter l'échange de vues sur la meilleure façon de rétablir le *statu quo ante*, à savoir les mesures d'urgence antérieures à l'épidémie de COVID-19.

Il convient de noter que la levée progressive des restrictions aux points de passage a commencé en juin 2020 sur la base d'une entente entre les dirigeants des deux communautés. Bien que nous ayons pleinement respecté cette entente, c'est un fait que la partie chypriote turque n'a pas manifesté le même niveau d'engagement, ce qui a créé tensions et désolation, principalement chez celles et ceux dont la vie quotidienne a été durement touchée.

Ayant fixé comme priorité la nécessité de traiter ces questions, nous avons concentré ces dernières semaines nos efforts sur une facilitation plus efficace des passages, tout en maintenant le niveau le plus élevé possible de protection de la santé publique, par la synchronisation des pratiques suivies aux points de passage. À partir des travaux menés par des experts dans le cadre du Comité technique de la santé, une entente a été trouvée pour rétablir le *statu quo ante*, à partir de juin 2021.

Comme annoncé à l'époque, les points de passage devraient faciliter sans entrave la circulation et les contacts intercommunautaires, et nous espérons que cette

disposition contribuera également à renforcer la confiance et à créer une dynamique positive qui profitera à tous les Chypriotes et intensifiera également nos efforts dans le cadre du processus de paix.

V. Comités techniques

La dynamique positive, ainsi que l'aspect pratique du rétablissement du *statu quo ante* COVID-19 devrait permettre, nous l'espérons, aux comités techniques d'intensifier leurs travaux. Il est vrai qu'ils ont essayé de poursuivre leurs activités dans des circonstances difficiles dues non seulement aux restrictions imposées par la pandémie, mais aussi au changement d'un nombre important de leurs membres, ce qui, il faut l'admettre, a clairement eu un impact sur les travaux qu'ils mènent dans le cadre de leur mandat visant à atténuer les effets négatifs du statu quo et de la division de facto de l'île dans la vie quotidienne de tous ses habitants, amplifiés par les problèmes suscités par la pandémie de COVID-19.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le Comité technique de la santé a été à l'avant-garde des efforts déployés pour relever les défis supplémentaires posés par la pandémie de COVID-19, notamment en échangeant des informations scientifiques en temps réel, en répondant aux demandes urgentes concernant des cas médicaux et en facilitant l'approvisionnement en médicaments et la livraison de vaccins pour la communauté chypriote turque. Parallèlement, il a réussi à guider jusqu'à sa phase finale le projet de recensement et de distribution des moustiques vecteurs pour faire face au risque de transmission de maladies, par la sensibilisation du public et l'échange de vues et d'informations sur les mesures à prendre pour protéger la santé publique.

Au même stade, plus ou moins, se trouve la plateforme en ligne du Comité technique de l'environnement, qui devrait rapprocher les experts des deux communautés et leur permettre d'échanger des informations et des données d'expérience, tout en répertoriant les projets environnementaux clés nécessaires pour une mise en œuvre future.

Le projet de production de matériel pédagogique complémentaire (30 cours), initiative phare du Comité technique de l'éducation en est également à une étape avant sa conclusion. Les plans s'articulent autour du « droit des enfants à la participation », dans le cadre de débats thématiques portant, sans s'y limiter, sur la consolidation de la paix, le dialogue interculturel, les droits humains et l'éducation fondée sur le rejet du racisme. Dans le même temps, la planification du projet « Imagine » a été axée pour l'essentiel sur la préparation de la prochaine année universitaire, les circonstances des derniers mois s'étant révélées peu propices au calendrier de mise en œuvre de la planification de l'année en cours.

En collaboration et en synergie avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le projet « Fréquence, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement » a également été lancé. Des recherches sont menées dans ce cadre pour recueillir des données systématiques sur les stéréotypes, les préjugés et autres facteurs de brimades, répertorier les facteurs de risque et de protection et utiliser ces informations dans la formation des enseignants. Un projet de plus qui, espérons-le, bénéficiera de l'intensification des travaux des comités techniques.

En dépit des défis extraordinaires de ces derniers mois, la salle de contact mixte, sous les auspices du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, a continué de faciliter l'échange d'informations sur les crimes, en se fondant sur le

principe selon lequel aucun crime ne doit rester impuni, quel que soit le moment où il est commis.

En tant que modalité éprouvée d'échange d'informations sensibles, nous pensons qu'elle pourrait s'avérer extrêmement utile dans les efforts que nous mettons en œuvre pour analyser le phénomène multiforme de la migration irrégulière et déterminer les problèmes sectoriels, en coopération et en synergie avec un certain nombre de comités techniques compétents (Crime et questions pénales, Affaires humanitaires, Gestion de crise, Égalité des sexes) et la contribution d'experts, le cas échéant.

Le Comité technique de l'entrepreneuriat et des affaires commerciales a repris ses discussions sur un certain nombre de questions, dont principalement les assurances pour les véhicules et le recyclage. Cette dernière question pourrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie en coopération avec le Comité technique de l'environnement.

Donnant le ton, on l'espère, pour les mois à venir, le Comité technique du patrimoine culturel a maintenu un rythme de travail soutenu, avec 31 projets achevés ou en cours en 2021 et une planification prospective.

Alors qu'ils s'emploient à créer de meilleures conditions sur le terrain et une atmosphère politique plus positive, les comités techniques se trouvent à un moment critique pour ce qui est des efforts qu'ils doivent déployer dans le cadre de leur mandat pour répondre aux attentes des communautés.

Nous continuerons à les encourager à se servir de tous les outils mis à leur disposition, notamment de la facilité de soutien financée par l'UE dans le cadre du règlement relatif à l'aide, pour poursuivre et améliorer leurs travaux, en gardant à l'esprit leur précieuse contribution à la création d'un climat politique plus positif, au regard du rôle complémentaire qu'ils jouent dans les négociations de fond du processus de paix.

Annexe II

Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2561 (2021) du Conseil de sécurité adoptée le 29 janvier 2021

I. Mesures prises en vue de parvenir à un règlement global et durable

La nouvelle vision pour l'île de Chypre

a. Bref aperçu

En tant que cinquième Président de la République turque de Chypre-Nord, je propose une nouvelle vision pour l'île de Chypre et la région dans son ensemble. Cette vision se fonde sur une approche gagnant-gagnant qui serait bénéfique aux deux parties coexistant sur l'île, ainsi qu'à la région de la Méditerranée orientale.

L'île de Chypre a été retenue en otage sous un statu quo intolérable, qui a été préjudiciable à la population chypriote turque à tous points de vue et dans tous les aspects de sa vie.

Il faut mettre fin à cette injustice.

Gardant à l'esprit que les efforts déployés de manière répétée par l'Organisation des Nations Unies ont échoué à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité, nous devons changer les règles du jeu de sorte à ouvrir la voie à un règlement juste et durable.

Du fait de l'échec des négociations menées depuis plus d'un demi-siècle, le modèle de la fédération bizonale et bicommunautaire est épuisé en tant que base d'un règlement.

Outre la nécessité de modifier la base du règlement, il faut remédier à l'absence d'équilibre entre les deux parties dans le processus de règlement, qui constitue une violation majeure du principe d'égalité et un obstacle dans la recherche d'un règlement qui soit fondé sur ce principe. Alors que la partie chypriote grecque a usurpé le statut d'unique représentante du partenariat bicommunautaire de la République de Chypre depuis 1963, et qu'elle participe aux négociations dans la zone de confort que cette situation lui procure, les Chypriotes turcs ont continué de pâtir d'un isolement inhumain et ce, en dépit d'une attitude constructive constante. Les privilèges injustement conférés à la partie chypriote grecque par la communauté internationale ne laissent aucune possibilité quant à un partage du pouvoir à égalité avec la partie chypriote turque.

Le soutien sans faille de mon peuple aux processus de négociation passés s'est manifesté par l'acceptation de la quasi-totalité des plans de règlement proposés par l'Organisation des Nations Unies, dont le plan intitulé « Règlement global du problème de Chypre » (ou plan Annan) de 2004 qui, pour la première fois dans l'histoire des négociations tenues en vue du règlement de la situation à Chypre, a été soumis à l'approbation de l'électorat respectif des deux parties, dans le cadre de deux référendums distincts organisés simultanément.

Ce qui s'est passé ensuite est très révélateur ; le peuple chypriote turc a continué de souffrir d'isolement et de restrictions en dépit de notre appui au plan de l'ONU soutenu par la communauté internationale à une écrasante majorité, tandis que les Chypriotes grecs, malgré leur rejet massif du règlement proposé, ont adhéré à l'Union européenne, renforçant ainsi leur statut international. Cette situation n'a fait que

conforter la partie chypriote grecque dans son intransigeance lors des processus de négociation.

Si ce n'est pas de l'injustice, qu'est-ce donc ?

b. Activités menées en préparation de la réunion rassemblant les cinq parties et l'ONU à Genève

J'ai communiqué ma vision lors des diverses réunions que j'ai tenues avec des homologues de premier plan sur la scène internationale.

Le 25 janvier 2021, je me suis entretenu avec le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans le cadre d'une visioconférence, au cours de laquelle je lui ai fait part non seulement de ma vision mais aussi de ce que j'attendais de la réunion des 5 + ONU.

Le 25 février 2021, le Secrétaire général m'a envoyé une invitation pour exprimer son intention d'organiser la réunion des 5 + ONU à Genève du 27 au 29 avril 2021, indiquant que l'objectif de cette réunion était de déterminer s'il existait un terrain d'entente à partir duquel les parties pourraient entamer officiellement un nouveau processus de négociation d'une durée définie, en vue de parvenir à un règlement juste, réaliste et durable à Chypre dans un avenir prévisible.

J'ai immédiatement accepté l'invitation du Secrétaire général par écrit, le 1er mars 2021, exprimant mon intention de participer à la réunion des 5 + ONU dans un esprit d'ouverture et armé de la détermination nécessaire pour chercher à trouver un terrain d'entente susceptible de conduire à l'ouverture de négociations officielles. J'ai souligné qu'après plus d'un demi-siècle de processus ayant échoué à parvenir à un règlement à Chypre, nous nous trouvions à un moment critique. Étant donné qu'il était admis par la communauté internationale que le statu quo n'était ni viable ni acceptable, j'ai mis l'accent sur l'expression employée par le Secrétaire général, à savoir que « cette fois devait être différente des autres », et j'ai confirmé ma détermination à mettre ces mots en pratique.

J'ai également redit que l'objectif de la partie chypriote turque était de trouver une solution fondée sur l'égalité souveraine intrinsèque des deux États sur l'île et sur l'égalité de leur statut international, prévoyant qu'ils coopèrent entre eux. J'ai mis l'accent sur le fait que j'étais convaincu que l'établissement d'une relation de coopération entre les deux parties sur la base susmentionnée, non seulement procurerait des avantages mutuels aux deux peuples de l'île, mais concourrait également à la sécurité, à la stabilité et à la coopération indispensables à notre région.

Dans le cadre des préparatifs de la réunion des 5 + ONU, j'ai également fait part de ma vision à un certain nombre de hauts responsables. Je me suis entretenu, entre autres, avec le Ministre turc des affaires étrangères, S. E. M. Mevlüt Çavuşoğlu ; le Secrétaire d'État britannique chargé des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement et Premier Secrétaire d'État, S. E. M. Dominic Raab ; le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, S. E. M. Josep Borrell ; la Ministre britannique du voisinage européen et des Amériques, S. E. Mme Wendy Morton, ainsi que des ambassadeurs de divers pays.

Durant cette période, j'ai également rencontré la haute fonctionnaire Jane Holl Lute le 11 janvier, le 8 mars et le 11 avril, en préparation de la réunion de Genève.

Avant mon départ pour Genève, le 26 avril 2021, j'ai rendu visite au Président de la République turque, M. Recep Tayyip Erdoğan. En tant que Président d'une puissance garante participant à la réunion des 5 + ONU, M. Erdoğan a réaffirmé le plein appui de la République turque, au plus haut niveau, à la vision chypriote turque.

c. Réunion des 5 + ONU à Genève

Le 27 avril 2021, j'ai tenu ma première réunion bilatérale avec le Secrétaire général Guterres. Je l'ai remercié d'avoir organisé la première réunion internationale sur Chypre depuis le début de la pandémie, de même que j'ai remercié son équipe d'avoir mis tous ses efforts à la préparer.

À cette occasion, j'ai dit clairement que les règles du jeu devaient changer et que les enseignements devaient être tirés des processus qui avaient échoué. J'ai réaffirmé que j'étais convaincu que le modèle de fédération bicommunautaire et bizonale était épuisé et devait être écarté. J'ai également appelé l'attention sur les résultats de l'élection présidentielle dans la République turque de Chypre-Nord, qui avaient nettement montré que la population chypriote turque ne soutenait plus la base fédérale. J'ai souligné que le peuple de mon pays m'avait chargé d'une mission qui consistait à trouver une solution reposant sur deux États ; en effet, un règlement durable permettant d'assurer la stabilité, la coexistence pacifique et la coopération à Chypre et dans la région sera plus sûrement atteint par le respect mutuel et la reconnaissance de l'égalité souveraine intrinsèque des deux États et de l'égalité de leur statut international. De fait, l'usurpation de la République de partenariat bicommunautaire en décembre 1963 a abouti à la séparation physique et à l'apparition, dictée par la nécessité, d'organes administratifs, judiciaires et législatifs sur l'île, au service de deux peuples distincts.

Le nouveau mandat issu de la volonté démocratique du peuple chypriote turc avait également fait ressortir la nécessité de passer à un autre modèle pour mettre fin à l'intenable statu quo, ce que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble reconnaissaient. J'ai insisté sur le fait que cela ne pouvait être réalisé qu'à partir de la nouvelle base.

Voici ce que j'ai dit au Secrétaire général :

> « *Nous n'en sommes pas arrivés là du jour au lendemain. Nous avons derrière nous la longue et âpre lutte menée par mon peuple. Notre combat vise à assurer notre survie et à préserver notre dignité en tant que copropriétaire de l'île de Chypre et partenaire cofondateur de la République de Chypre en 1960, mise à bas par les Chypriotes grecs en 1963, ce qui a entraîné la destruction non seulement de vies, d'habitations et de biens mais aussi de la République de partenariat bicommunautaire elle-même. Nous avons été expulsés par la force de cette République, qui a été depuis lors monopolisée et occupée par la partie chypriote grecque, une situation qui perdure jusqu'à présent.* »

J'ai rappelé à cet égard que la partie chypriote turque n'en a pas moins participé aux négociations de bonne foi pour qu'un règlement soit trouvé au différend existant à Chypre. La partie chypriote grecque, toutefois, a rejeté au moins 15 documents établis par l'ONU en vue d'un règlement, ce qui a été confirmé par son ancien ministre des affaires étrangères. Au nombre de ces documents figuraient l'ensemble d'idées de 1992, les mesures de confiance de 1994 et pour finir, le Règlement global du problème de Chypre dit plan Annan de 2004. Immédiatement après la tenue des deux référendums, l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait écrit dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 28 mai 2004 que ce qui avait été rejeté était la solution elle-même et non pas une simple ébauche (par. 83).

Cette attitude intransigeante s'est manifestée pour la dernière fois à Crans-Montana en 2017, et le Secrétaire général en a été le témoin direct. Il est clair que les idées de domination et d'hégémonie, profondément ancrées chez la partie chypriote grecque, n'ont pas changé.

Dans ces circonstances, le peuple chypriote turc n'a d'autre moyen, pour préserver son existence, son identité et l'égalité des droits sur l'île de Chypre, que de faire respecter son droit à l'autodétermination, l'égalité de son statut international et son égalité souveraine. Le droit international ne sanctionne pas la différence de traitement des deux parties, qui sont intrinsèquement égales.

J'ai indiqué au Secrétaire général que la partie chypriote turque considérait que, pour instaurer les conditions devant présider à un règlement, il fallait que soient reconnus l'égalité souveraine et l'égalité du statut international des deux parties, et j'ai souligné que tout processus de négociation qui se déroulerait dans les conditions existantes d'asymétrie politique prévalant sur l'île ne pourrait pas produire de résultat, comme plus de cinquante années de pourparlers infructueux l'avaient prouvé.

Outre cela, j'ai appelé l'attention du Secrétaire général sur le fait que la levée de l'isolement et des mesures de restriction imposées au peuple chypriote turque contribuerait notablement aux efforts déployés pour préparer le terrain en vue d'un règlement durable, ce qui impliquait d'égaliser les chances. De cette façon et en s'efforçant de renforcer la confiance entre les autorités des deux parties, on pouvait faire progresser les perspectives de coopération.

Le 28 avril 2021, à la première séance plénière de la réunion des 5 + ONU, je me suis adressé aux participants au nom de mon peuple, en ma qualité de Président. J'ai présenté la formule chypriote turque comme une base commune de départ du nouveau processus de négociation, qui visait à parvenir à un règlement juste, réaliste et durable. J'ai expliqué en détail, en m'appuyant sur des extraits tirés de nombreux rapports et déclarations officielles, les raisons pour lesquelles la formule de la fédération bicommunautaire et bizonale avait été épuisée et ne servait plus qu'à perpétuer un statu quo intenable.

Mettant à profit mes expériences personnelles accumulées depuis les années 1960, j'ai évoqué devant les participants ces jours difficiles durant lesquels mon père aujourd'hui décédé, M. Rüstem Tatar, alors Auditeur général de la République du partenariat de 1960, ne pouvait pas se rendre à son travail en raison de son identité chypriote turque qui mettait sa vie en danger.

Dans mon exposé, j'ai expliqué que je considérais que les causes profondes de l'échec résidaient dans la vision partagée par les parties chypriote grecque et grecque, selon laquelle Chypre était partie intégrante de l'hellénisme, ainsi que dans le statut inégal des deux parties, qui avait été créé en violation des Traités et de la Constitution de 1960 à la suite de l'usurpation de l'État de partenariat en 1963 et sa continuelle occupation. Cette situation avait abouti à la mise en place d'une administration purement chypriote grecque, qui se faisait passer auprès de la communauté internationale comme le seul gouvernement légitime de toute l'île de Chypre.

La simple reconnaissance internationale, quelle qu'en fût l'ampleur, ne pouvait excuser les violations tant du droit constitutionnel interne que du droit conventionnel commises par la partie chypriote grecque en usurpant le nom et le gouvernement de la « République de Chypre », ni leur conférer un caractère légitime.

En tant que partie aux Traités de 1960 (Traité de garantie, Traité relatif à la création de la République de Chypre et Traité d'alliance), cofondatrice et copropriétaire de l'État de partenariat de la République de Chypre, d'où son égalité souveraine intrinsèque et l'égalité de statut qui lui revenait, la partie chypriote turque, comme je l'ai expliqué, possédait tous les attributs d'un État et jouissait par conséquent des mêmes droits et du même statut conférés à la partie chypriote grecque, ceux que celle-ci exerçait actuellement.

Lors de cette première séance plénière, j'ai également communiqué par écrit la proposition de la partie chypriote turque tendant à un règlement durable.

On trouve, au cœur de cette proposition, la reconnaissance de l'égalité souveraine intrinsèque et de l'égalité du statut international de l'État du peuple chypriote turc, qui doit permettre d'établir des relations de coopération entre les deux États existants de l'île. Cette reconnaissance ouvrirait la voie à des négociations axées sur les résultats, d'une durée définie, qui viseraient à parvenir à un règlement réaliste et durable.

J'ai expliqué que la partie chypriote turque avait été trop longtemps considérée comme spectatrice voire inexistante, des résolutions, décisions et déclarations ayant été adoptées en son absence, dans des instances où elle n'avait même pas été représentée ou entendue, ce qui avait permis à la partie chypriote grecque, à la suite de son usurpation et de sa monopolisation du titre de gouvernement, de donner à la communauté internationale une vision complètement déformée et partiale de la situation.

J'ai souligné que notre proposition se fondait sur l'expérience concrète et tenait compte des changements drastiques intervenus dans l'environnement local, régional et international, ainsi que des réalités actuelles de l'île, lesquelles imposaient à la partie chypriote turque de présenter une nouvelle proposition visant à faire de Chypre une terre de stabilité durable et de coexistence pacifique.

J'ai exprimé la volonté de la partie chypriote turque de relever le défi qui consistait à faire en sorte que *cette fois devait être différente des autres*, par une présentation de sa nouvelle vision en termes clairs et concrets.

J'ai également dit, à cet égard, que nous étions prêts à prendre les mesures nécessaires non seulement pour remédier à la grave injustice qui continuait d'être faite au peuple chypriote turc mais aussi pour éliminer les causes profondes de l'échec qui empêchaient de parvenir à un règlement durable.

Le 28 avril 2021, à Genève, les Chypriotes turcs ont présenté la proposition suivante :

1) À l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, le Conseil de sécurité adopte une résolution garantissant l'égalité du statut international et l'égalité souveraine des deux parties. Cette résolution formerait un nouveau socle sur lequel établir une relation de coopération entre les deux États existants.

2) Une fois l'égalité du statut international des deux parties et leur égalité souveraine assurées dans le cadre des modalités susmentionnées, sur cette nouvelle base et sous les auspices du Secrétaire général, les parties entament des négociations axées sur les résultats et d'une durée définie, l'objectif étant de parvenir librement à un accord de coopération mutuellement acceptable.

3) Les négociations s'attachent en priorité à traiter des questions relatives à la future relation entre les deux États indépendants, à la propriété, à la sécurité et à la révision des frontières, ainsi qu'aux relations avec l'Union européenne.

4) Les négociations sont encadrées par la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, et, selon que de besoin, par l'Union européenne en qualité d'observatrice.

5) Quel que soit l'accord conclu, chacun des deux États reconnaît l'autre ; les trois puissances garantes facilitent cette reconnaissance.

6) Tout accord résultant de ces négociations doit être approuvé dans le cadre de deux référendums organisés simultanément par les deux États.

J'ai présenté les arguments sur lesquels se fondait cette nouvelle proposition de la partie chypriote turque d'abord au Secrétaire général, lors de notre deuxième réunion bilatérale, puis aux participants à la deuxième séance plénière, le 28 avril 2021.

L'argumentation qui sous-tend cette proposition est la suivante :

- La même base infructueuse sur laquelle les négociations ont continué d'être menées depuis plus de cinquante ans nous ont fait voir que pour obtenir des résultats, il fallait qu'elles soient conduites entre deux parties égales. Il est d'une importance cruciale que l'équilibre soit rétabli entre les deux parties avant d'entamer un nouveau processus de négociation axé sur les résultats et d'une durée définie. L'expérience a montré que l'échec à Chypre s'explique par le fait que l'égalité n'est reconnue qu'à la table des négociations, et que l'une des parties a toujours la possibilité de quitter le processus quand bon lui semble, le Gouvernement bénéficiant de la reconnaissance sachant très bien que l'autre partie continuera de souffrir d'un isolement inhumain et de restrictions. À l'évidence, on ne peut pas parler d'égalité entre les deux parties dans ces conditions.

- La proposition chypriote turque ne vise pas à ouvrir un débat pour savoir si les Chypriotes turcs sont dotés de la souveraineté puisque c'est acquis. Son objectif est d'égaliser les chances à la fois à la table des négociations et à l'extérieur, en garantissant par une résolution du Conseil de sécurité l'égalité du statut international des deux parties et leur égalité souveraine intrinsèque.

- Il est temps de reconnaître ce fait par l'adoption de la nouvelle base, avec le concours du Secrétaire général, afin de parvenir librement à un accord de coopération mutuellement acceptable.

- Les négociations officielles pourront alors être consacrées au fond, à savoir la relation future qui s'établira entre les deux États indépendants.

- Des concepts comme ceux de fédération souple ou de fédération décentralisée, avancés après Crans-Montana en tant qu'« idées nouvelles», relèvent de positions qui sont encore plus maximalistes que celles affichées par la partie chypriote grecque lors des précédentes sessions de négociation menées sur la base infructueuse.

À Genève, le dernier jour, au moment de la clôture de la réunion des 5 + ONU, j'ai proposé à la haute responsable de l'ONU, M^me^ Jane Holl Lute, de poursuivre ses consultations en vue de déterminer si un terrain d'entente existait, et j'ai dit approuver la tenue d'une autre réunion des 5 + ONU dans les mois à venir.

Le 29 avril, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à la suite de la réunion des 5 + ONU, le Secrétaire général a indiqué quelles étaient les positions respectives des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, et il a confirmé qu'il y aurait une autre réunion des 5 + ONU dans un futur proche et que M^me^ Lute continuerait de s'acquitter de ses actuelles fonctions. Exposant la position chypriote turque, il a déclaré que les Chypriotes turcs considéraient que les multiples efforts qui avaient été déployés durant toutes ces années pour régler la question de Chypre avaient échoué, y compris la tentative la plus récente qui avait été faite à Crans-Montana. Il a ajouté que les Chypriotes turcs estimaient que les possibilités de négocier une fédération bizonale et bicommunautaire avaient été épuisées, qu'ils étaient dotés d'une égalité souveraine intrinsèque et d'un statut international égal, et que la solution devait reposer sur la coopération entre les deux États. Il a confirmé que le terrain d'entente pour entamer officiellement de nouvelles négociations restait à trouver mais qu'il ne renoncerait

pas et continuerait de lutter pour la sécurité et le bien-être des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, qui méritaient de vivre en paix et dans la prospérité.

II. Mesures prises pour renforcer la confiance et promouvoir les contacts et la réconciliation

Problèmes et mesures de confiance

À la suite de mon entrée en fonction en tant que Président de la partie Chypriote turque, j'ai reconnu l'importance que revêtait l'instauration de la confiance entre les deux parties et j'ai donné des instructions en ce sens.

Durant cette période, en vertu d'un mécanisme introduit par Elizabeth Spehar, Représentante spéciale et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Représentante spéciale et négociatrice pour les deux parties et les coordonnateurs et coordonnatrices des comités techniques ont tenu des réunions hebdomadaires séparées sous les auspices de l'ONU. Lors de ces réunions virtuelles, les deux parties s'efforcent de remédier aux problèmes en vue de faciliter la vie quotidienne des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs.

Ce mécanisme vise à faciliter le règlement des questions et problèmes qui se posent quotidiennement. Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à des résultats pour la mise en place de modalités spéciales liées à la COVID-19 concernant le franchissement des points de passage par les habitants des environs de Kato Pirgo se rendant à Lefkoşa/Nicosie et par les ambulances (retour compris), ainsi que pour le remplacement des poteaux électriques à Erenköy/Kokkina. Dans le cadre de ce mécanisme, nous sommes également convenus de rendre tous les points de passage opérationnels, comme ils l'étaient avant la pandémie de COVID-19, et de mettre pleinement en œuvre l'accord de Yeşilırmak, et nous avons fixé les grands principes d'une proposition qui sera examinée en tant que mesure de confiance. Les principes fixées d'un commun accord, qui doivent être pris en considération dans les mesures de confiance proposées, sont les suivants :

- agrément réciproque des deux parties ;
- bénéfice mutuel pour les deux parties ;
- respect de l'égalité des deux parties ;
- exercice d'une autorité de même niveau par les deux parties.

Le 2 juin 2021, mon homologue, M. Anastasiades, et moi-même avons décidé de rendre tous les points de passage opérationnels à compter du 4 juin 2021. Cette évolution majeure atténuera les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les économies mises à mal des deux parties. La partie chypriote turque s'est engagée à préserver les voies de coopération. Je suis déterminé à étudier les possibilités d'appliquer des mesures mutuellement bénéfiques propres à instaurer la confiance entre les deux parties, de bonne foi et par des moyens diplomatiques.

Au moment où tous les points de passage ont été rendus opérationnels, j'ai souligné l'importance que revêtait la coopération entre les deux parties, qui devait être fondée sur l'égalité et le respect mutuel pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la prospérité de notre île et de notre région dans son ensemble.

Par ailleurs, durant la période considérée, les deux parties ont échangé leurs vues sur la coopération en matière de migration irrégulière, afin d'établir un dispositif efficace. Il est universellement admis que la migration irrégulière est un phénomène mondial auquel on ne peut apporter de solutions au niveau d'un seul comité technique,

et qu'il nécessite un mécanisme de coopération entre les institutions et services compétents.

1. Comités techniques

La partie chypriote turque considère que les comités techniques sont un puissant instrument de coopération, qui peut permettre de créer un climat de réconciliation entre les deux parties cohabitant sur l'île. Nous pensons qu'une relation de travail active et productive entre les comités techniques contribuerait à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, et c'est pourquoi j'ai attaché la plus grande importance à améliorer la capacité d'expertise de ces comités.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Comité technique de la santé a été le plus actif de tous. Conformément à l'accord conclu entre les deux parties, il a été chargé de rendre à nouveau les points de passage opérationnels dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient avant la pandémie de COVID-19. Après des délibérations nourries, les mesures prises en lien avec la pandémie pour régir le franchissement des points de passage par tous les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, les autres citoyens et résidents, ainsi que les ressortissants de pays tiers souhaitant passer d'un côté ou de l'autre, ont pu être harmonisées. Le Comité technique de la santé a également mené une action pour identifier les vecteurs d'importance médicale à Chypre et déterminer leur répartition ; cette étude a atteint son stade terminal et devrait être achevée sous peu. Nous appuyons également la mise en œuvre de la seconde partie de ce projet.

Durant la période considérée, le Comité technique du patrimoine culturel a continué de se réunir en ligne une fois par semaine. En dépit des circonstances difficiles découlant de la COVID-19, il a intensifié ses travaux. Il a mené à bien des travaux de conservation sur différents sites, dont le site archéologique Afendrika, et il a lancé des appels d'offre relativement à d'autres travaux du même ordre et réalisations sur l'ensemble de l'île. En outre, il a procédé à la restauration de deux fontaines datant de l'époque ottomane situées à Girne/Kyrenia, d'une partie des murs vénitiens à Lefkoşa/Nicosie et de plusieurs autres sites, qui ont bénéficié d'interventions techniques de secours. Il a également achevé ses projets pilotes concernant deux cimetières chypriotes turcs et deux autres chypriotes grecs.

Le Comité technique de l'environnement s'est employé activement à achever le site Web conçu pour réunir les spécialistes des deux parties et leur permettre de partager leurs vues et expériences concernant les mesures et politiques de protection de l'environnement. La partie chypriote turque a proposé le lancement d'un projet destiné à protéger les espèces en voie de disparition sur tout le territoire de l'île. En célébration de la Journée mondiale de l'eau, le Comité, l'ambassade des États-Unis et la Mission des Nations Unies à Chypre ont organisé un concours photographique ouvert aux jeunes Chypriotes turcs et Chypriotes grecs sur le thème « La valeur de l'eau : que représente-t-elle pour vous ? ».

Après une longue interruption due à la COVID-19, le Comité technique de la gestion des crises a repris ses activités. Afin d'empêcher la récurrence de situations compromettant la sûreté de la navigation aérienne et mettant en danger la vie de passagers, les membres chypriotes turcs du Comité ont proposé que les hélicoptères et autres aéronefs de l'ONU se trouvant à proximité de l'aéroport d'Ercan établissent des contacts directs avec la fréquence Tour (120,250), ce qui permettrait d'assurer, entre autres, que les appareils sortant d'Ercan ou y entrant soient informés du contrôle aux frontières effectué en continu par les hélicoptères de l'ONU et vice versa (approche : 127,750 ; contrôle : 126,700). En outre, en ce qui concerne les points de passage de la région d'information de vol, étant donné l'absence de ligne de communication directe entre le service de contrôle de la circulation aérienne à Nicosie

et le service de contrôle à Ercan, un aéronef passant par différentes zones de contrôle peut rencontrer des difficultés s'il essaie d'éviter une intempérie proche des zones couvertes par la région d'information de vol en gagnant une zone atmosphérique dégagée située à une altitude précise. Un trafic aérien saturé associé à des conditions météorologiques défavorables pourrait créer des situations dangereuses et entraîner des conséquences fatales. En conséquence, les membres chypriotes turcs du Comité ont proposé de créer une ligne de communication directe entre le service de contrôle aérien à Nicosie et le service de contrôle à Ercan. Le Comité a également envisagé d'organiser des séminaires conjoints consacrés aux feux de forêts et aux inondations.

Le Comité technique de la radiodiffusion a également continué d'examiner les questions relevant de son mandat. Les représentants chypriotes turcs et chypriotes grecs du Comité ont continué de partager des informations sur l'utilisation de la bande de fréquences 700 MHz. La partie chypriote turque a également soumis un projet visant à fournir plus d'informations sur la technologie 5G et à traiter des préoccupations liées aux effets de cette version de la communication sans fil sur la santé humaine.

Le Comité technique de l'éducation a continué de débattre de ses projets en cours. Il a entamé les préparatifs requis pour la poursuite du programme « Imagine », un projet pilote relatif au matériel pédagogique, et du projet qu'il mène conjointement avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, qui concerne la prévalence du harcèlement entre élèves, du cyberharcèlement et des phénomènes apparentés, et leur prévention. En raison des difficultés qui ont résulté du maintien des restrictions liées à la COVID-19, les cours dispensés aux élèves dans le cadre du programme « Imagine » ont été suspendus durant ce semestre. Le Comité a toutefois décidé de continuer de dispenser en ligne la formation destinée aux enseignants.

Le Comité technique des affaires économiques et commerciales est également un comité très actif. Il a été chargé de préparer le terrain des deux côtés en vue de l'ère postpandémique. Il a poursuivi son travail sur des questions telles que la levée des restrictions liées au franchissement des points de passage en conformité avec le règlement relatif à la ligne verte et l'entrée en vigueur des numéros de compte bancaire internationaux, et s'est efforcé de faciliter les contacts entres les systèmes bancaires des deux parties, la libre circulation des véhicules commerciaux de Chypre-Nord à Chypre-Sud, la politique en matière de polices d'assurance automobile applicables à toute l'île, les services de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, un service de transport par navette à Lefkoşa/Nicosie et les activités conjointes de recyclage, là où le besoin s'en faisait sentir. Tous ces efforts visent à améliorer la vie quotidienne des citoyens ordinaires chypriotes turcs et chypriotes grecs, à encourager et favoriser les relations et la compréhension entre les deux parties, et à contribuer à instaurer la confiance entre elles.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales et la Salle de communication mixte située dans la zone tampon ont continué de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes. Durant la période considérée, la partie chypriote turque a présenté 31 documents d'interrogation/réponse et en a reçu 47. Le 18 avril 2021, elle a remis aux autorités chypriotes grecques une personne suspectée de meurtre. Nous comptons que notre bonne volonté soit payée de réciprocité par la partie chypriote grecque et que celle-ci remette aux autorités de la partie chypriote turque Abdulhakim Alkan, qui s'est réfugié sur son territoire après avoir commis des délits à Chypre-Nord. Une demande a été déposée en ce sens le 5 janvier 2021 mais n'a pas encore abouti.

Le Comité technique de l'égalité des sexes a également tenu des réunions en ligne, au cours desquelles les membres chypriotes turcs et chypriotes grecs du Comité ont commencé d'échanger leurs vues sur le développement de projets qui doivent

permettre de sensibiliser à la violence à l'égard des femmes, au langage tenant compte des spécificités de genre et à la situation des femmes durant la pandémie de COVID-19.

Durant la période considérée, le Comité technique des affaires humanitaires et le Comité technique de la culture se sont également réunis en ligne et ont échangé des idées concernant de possibles activités conjointes qui pourraient être menées à l'avenir.

L'activité de tous les comités techniques a été gravement perturbée par les difficiles conditions résultant de la pandémie de COVID-19.

2. Comité des personnes disparues à Chypre

Les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont continué d'apporter leur aide au Comité des personnes disparues à Chypre, un organe indispensable qui s'efforce de répondre à l'angoisse dans laquelle les familles des personnes disparues sur l'île sont plongées depuis de longues années.

La République turque de Chypre-Nord fournit au Comité des informations sur de possibles sites d'inhumation au fur et à mesure que de nouveaux faits sont mis à jour. Toutes les informations aux mains de la partie turque avaient déjà été communiquées au Comité en 1998, et figurent dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, daté du 1er décembre 2000 (S/2000/1138, par. 14). Outre les recherches menées par le Comité des personnes disparues à Chypre dans divers services publics d'archives, le Comité des archives, créé en 2016, a continué de répondre aux demandes particulières de celui-ci par la consultation des fonds concernés, l'objectif étant de localiser les sites d'inhumation. À cet égard, durant la période considérée, le bureau du membre chypriote turc du Comité des personnes disparues a eu accès à des photos aériennes de huit régions différentes, datant de 1974.

La République turque de Chypre-Nord continue également de faire en sorte que le Comité puisse accéder à n'importe quelle zone de son territoire, même s'il est nécessaire à cette fin d'interrompre les travaux de construction d'une route majeure ou de pénétrer dans des zones militaires. En juin 2019, la République turque de Chypre-Nord avait, à cet égard, donné accès à 30 sites d'inhumation présumés supplémentaires, étant entendu que les travaux d'excavation seraient menés conformément au programme du Comité. Celui-ci effectuait déjà des travaux similaires sur deux sites d'inhumation présumés situés dans des zones militaires, lorsque ces activités, tous sites confondus, ont été suspendues en mars 2020, en raison des mesures liées à la COVID-19. Durant la période considérée, le Comité des personnes disparues a repris ses travaux, qui sont soumis aux mesures susmentionnées applicables, également dans les zones militaires. Le 14 avril 2021, il avait terminé ses travaux d'excavation dans une zone militaire.

Le Comité continue de recevoir le soutien financier de la République turque de Chypre-Nord. Outre la contribution financière annuelle au bureau du membre chypriote turc du Comité, soit environ un million d'euros, il reçoit des contributions supplémentaires de la République turque de Chypre-Nord qui s'élèvent au total à 433 000 euros. À ce jour, le montant total des contributions de l'Union européenne, soit 30,7 millions d'euros, est prélevé sur les fonds que l'Union affecte au développement économique de la partie chypriote turque. Un financement supplémentaire, dont celui accordé par l'ONU, permettra au Comité d'accélérer le rythme de ses travaux.

Selon les statistiques les plus récentes publiées par le Comité, celui-ci avait exhumé 1 187 corps de personnes disparues au 30 avril 2021. L'identité de 1 006 d'entre elles a pu être établie ; 284 étaient des Chypriotes turcs et 722 des Chypriotes

grecs. Durant la période considérée, le Comité a procédé à 34 excavations et a retrouvé les restes de cinq personnes. Il a identifié 12 autres personnes disparues, dont deux étaient chypriotes turques et 10 chypriotes grecques, ainsi que deux personnes chypriotes grecques décédées qui ne figuraient pas sur sa liste officielle.

3. Hellim/Halloumi

La partie chypriote turque a participé à la procédure d'enregistrement du hellim/halloumi en tant que produit d'appellation d'origine protégée (AOP) au sein de l'Union européenne, aux fins de son commerce de bonne foi, de part et d'autre de la ligne verte. Le hellim/halloumi est un fromage traditionnel qui appartient aussi bien aux Chypriotes turcs qu'aux Chypriotes grecs.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, avec mon gouvernement et les chambres et associations compétentes, nous nous sommes associés à cette procédure en cours en vue de la mener à son terme d'une manière qui soit mutuellement bénéfique et acceptable.

Je me suis efforcé de préserver le mécanisme existant validé dans le règlement relatif à la ligne verte, prévu par la loi européenne, qui a été mis au point dans le plein respect des positions politiques des deux parties, et dans le cadre de téléconférences, les 18 janvier et 16 février 2021, je me suis entretenu avec le Haut Représentant de l'Union européenne et Vice-Président, M. Josep Borrell Fontelles, que j'ai par la suite rencontré en personne, le 5 mars 2021.

J'ai régulièrement dit que j'étais disposé à annoncer l'enregistrement de ce produit sous une appellation d'origine protégée, et à mettre en place, conjointement avec mon homologue chypriote grec, l'organe indépendant requis pour conduire les inspections sanitaires et contrôles de sécurité, avec le dessein d'entretenir de bonne foi une culture de coopération. Malheureusement, la partie chypriote grecque n'a pas accepté cette proposition ; les instruments législatifs ayant été tout de même promulgués, ce refus laisse planer de nombreuses questions et incertitudes sur leur application.

4. Isolement et restrictions

L'isolement et les restrictions imposées dans tous les aspects de la vie du peuple chypriote turc depuis 1963 se poursuivent, touchant aussi bien le commerce ouvert que les manifestations culturelles et sportives, les vols directs et la représentation dans les forums internationaux.

Le fossé qui sépare les deux parties dans les domaines économique, social et culturel continue de se creuser. Les demandes d'aide technique et financière adressées à diverses organisations et les initiatives prises pour s'attaquer aux effets négatifs de la COVID-19, en vue de concourir à l'objectif global de promotion du développement économique et social de la partie chypriote turque, sont restées lettre morte ou ont débouché sur une assistance qui ne peut rivaliser avec celle qui a été fournie à la partie chypriote grecque. Cet échec a encore accru la disparité socio-économique entre les deux parties.

Dans son rapport du 7 janvier 2020 (S/2020/23), le Secrétaire général a souligné qu'il fallait parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et enrichir et approfondir les liens économiques, culturels et sportifs et d'autres formes de coopération. Il a ajouté que l'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait favoriser la confiance entre les deux parties. Compte tenu de cette situation, il a appelé à l'application intégrale du règlement (CE) nº 866/2004 du Conseil européen relatif à

la ligne verte, déclarant qu'il permettrait d'augmenter le volume des échanges et que cette application devait faire l'objet d'efforts renouvelés.

5. Hydrocarbures

Du fait que la partie chypriote grecque prétend que son gouvernement est l'unique propriétaire de l'île au détriment de la partie chypriote turque, les gisements d'hydrocarbures découverts dans la région de la Méditerranée orientale représentent un autre sujet de désaccord, compromettant davantage la sécurité, la stabilité et la coopération non seulement à Chypre, mais aussi dans la région tout entière.

En tant que copropriétaire des ressources d'hydrocarbures, la partie chypriote turque estime qu'une bonne gestion des hydrocarbures pourrait faire avancer le règlement politique, la coopération, la sécurité et le bien-être entre les parties chypriote turque et chypriote grecque, ainsi que dans l'ensemble de la région. À cet effet, elle a proposé de créer un comité spécial conjoint de gestion et d'exploitation communes des hydrocarbures, respectivement en 2011, 2012 et 2019.

La proposition faite par la partie chypriote turque en juillet 2019 étant toujours à l'ordre du jour, je suis disposé à débattre de la question pour favoriser la coopération régionale que nous souhaitons en matière d'énergie. La coopération dans le domaine des hydrocarbures sera également l'épreuve décisive, qui permettra de sonder les véritables intentions de partage de la partie chypriote grecque.

Dans sa proposition du 13 juillet 2019, la partie chypriote turque envisage la création, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de l'Union européenne en qualité d'observatrice, un comité mixte chargé de planifier, d'arrêter et de mettre en œuvre les futures activités liées aux hydrocarbures, y compris un accord sur la formule de répartition des revenus procédant de l'exploration et de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières dans toute l'île.

En tant que représentant de la partie chypriote turque, j'apporte mon plein soutien à la proposition de la Turquie tendant à l'organisation d'une conférence régionale sur les hydrocarbures, à laquelle je suis prêt à participer sur un pied d'égalité avec la partie chypriote grecque.

Pendant ce temps, la partie chypriote turque poursuivra ses propres activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures jusqu'à ce que la partie chypriote grecque reconnaisse ses droits de copropriété et accepte de trouver une formule mutuellement acceptable pour aller de l'avant.

6. Maras (Varosha)

La zone clôturée de Maras/Varosha est un territoire de la République turque de Chypre-Nord, située dans une zone militaire actuellement inutilisée. Nous recevons un nombre croissant de demandes et de recours émanant d'anciens habitants de cette zone et avons décidé de les traiter à présent.

Nous avons donc décidé de mettre à exécution un plan visant à abroger le statut militaire de la zone afin de permettre à la Commission des biens immobiliers, sanctionnée par la Cour européenne des droits de l'homme, de prendre des décisions de restitution concernant les personnes sollicitant ce recours. Nous considérons qu'il s'agit d'un acte humanitaire qui apportera des avantages économiques tant aux Chypriotes grecs qu'aux Chypriotes turcs et offrira une zone unique où ces deux communautés mais aussi les ressortissants étrangers pourront travailler ensemble dans un intérêt mutuel, contribuant ainsi à l'instauration d'un climat de confiance.

Ceux qui sont opposés au fait que nous ouvrions la zone clôturée de Maras/Varosha contribuent en réalité à empêcher les anciens habitants ayant déposé une réclamation d'obtenir gain de cause.

Nous voyons ce processus comme une mesure de confiance respectant les droits des habitants de la zone et conforme aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.